

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026-02-09

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-six, le onze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 05 février 2026

Date d'affichage : 05 février 2026

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Ingrid MORVAN à Pierre GRANDJEAN
Danièle LE CALVEZ à Philippe JAFFRES
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie-Françoise VOXEUR à ELIANE PICART
Claude SEGALEN à Anne DELAROCHE
Catherine GUYADER à Claire LE ROY
Emmanuel MORUCCI à Isabelle BALEM

Monsieur Patrice SIDOINE a été nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2026 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 21 janvier 2026, la commission d'instruction du Projet Educatif Local a validé les projets suivants :

- Ecole de Kerafloc'h : Skateboard en CP-CE1 710 €

Les activités de glisse ne sont pas toujours pratiquées dans les écoles, faute de moyens, de matériel et d'infrastructures à proximité.

Aussi, l'enseignante souhaite proposer à sa classe 4 matinées de skateboard, en partenariat avec le PLO de Plougastel.

Cette activité est conforme aux programmes de cycle 2 de l'Education nationale.

- Collège Saint-Charles : Graine d'avenir 600€

Les élèves de la 3^{ème} avenir ont créé une mini-entreprise pour répondre à 2 préoccupations : mieux s'alimenter et manger local.

Le projet consiste à vendre des paniers garnis de fruits et de légumes cultivés dans une serre construite par les élèves, récupérés auprès des maraîchers ou achetés en grande quantité pour réduire le coût.

Les paniers seront vendus en juin après récolte.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole de Kerafloc'h	178 €	532 €
Collège Saint Charles	150 €	450 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** le versement des subventions exceptionnelles de 710 € à l'école de Kerafloc'h et de 600 € au collège Saint Charles dans le cadre du Projet Educatif Local.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 FEVRIER 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Patrice SIDOINE

